

DEPARTEMENT

République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

**Nombre de membres en
exercice:** 14

Présents : 10

Votants: 13

Séance du 30 mars 2022 à 20 heures 30

L'an deux mille vingt-deux et le trente mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).

Sont présents: Jean-Paul LABIT, Robert BOS, Cécile SAVY, Gilles SEGURET, Pierre CARCENAC, Pierre-Edouard DAURES, Nathalie FILLLOL, Simon FOURNIER, Marie-Reine RIVIERE, Alain VERNHES

Représentés: René CLUZEL par Jean-Paul LABIT, Muriel LAPIERRE par Pierre CARCENAC, Pascale SANHES par Robert BOS

Excusés: Hubert QUENAULT

Absents:

Secrétaire de séance: Simon FOURNIER

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2021 - Budget Eau et Assainissement Salmiech - DE 2022 024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LABIT Jean-Paul

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :**excédent de 58 656.91 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	47 711.18
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	13 785.55
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	10 945.73
Résultat cumulé au 31/12/2021	58 656.91
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	58 656.91
Affectation obligatoire	0
Déficit résiduel à reporter	0
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	6 951.42
Solde disponible affecté comme suit:	0
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	51 705.49
B.DEFICIT AU 31/12/2021	0
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0

Fait et délibéré

les jour, mois et an susdits.
Le Maire LABIT, Jean-Paul

RF Préfecture de Millau
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/03/2022 012-211202551-20220330-DE_2022_024-DE

